



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 060-216006619-20230328-27_2023-CC



DECISION DU MAIRE N°27/2023
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

Téléphone : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



*Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte*

CONVENTION DE PRÊT DE PIÈCES DE COLLECTION
Du Musée de la Mémoire des Murs Serge Ramond

Le Maire de la Ville de Verneuil-en-Halatte,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé et notamment le 4^e alinéa,

DECIDE :

Article 1 – de conclure avec EUROPA EXPO sis Rue Belle-Vue 1 à 4840 WELKENRAEDT (Belgique) une convention de prêt de pièces de collections du musée de la Mémoire des Murs Serge RAMOND pour l'exposition « Extramuros, au-delà du mur » dans l'espace muséal de la gare TGV de Liège.

Article 2 – La durée de la convention est prévue du 22 avril au 30 septembre 2023 (avec possibilité d'une prolongation jusqu'au 07 janvier 2024).

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de SENLIS
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- Les Services Municipaux concernés
- EUROPA EXPO

Article 5 – La présente décision sera inscrite au registre ad hoc.

Article 6 – En cas de contestation dans le délai de 2 mois après accomplissement de la première des deux formalités de publication, un recours contentieux pourra être porté devant le tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à Verneuil-en-Halatte, le 28 mars 2023

Le Maire

Philippe KELLNER

